

Au cours des dernières semaines, j'ai effectué une analyse détaillée des avantages relatifs que le projet d'obligations pour l'expansion des petites entreprises apportera à la fois aux établissements de prêt et aux petites entreprises qui contractent un emprunt selon divers régimes d'intérêt. D'après ces calculs, voici ce qu'on peut en déduire.

Si le taux d'intérêt sur les prêts courants est égal au taux préférentiel plus 1 ou 2 p. 100, les banques qui imposent une prime administrative de risque de 2 p. 100 au-dessus du taux préférentiel sur les obligations pour l'expansion des petites entreprises verront leurs revenus en intérêts, impôt déduit, augmenter légèrement moins que le coût du crédit pour la petite entreprise qui emprunte, une fois l'impôt déduit, ne diminuera.

Autrement dit, en termes un peu plus simples, la petite entreprise qui emprunte profitera légèrement plus du recours à une obligation pour l'expansion des petites entreprises que la société qui lui prête cet argent lorsque le taux d'intérêt sera égal au taux préférentiel plus 2 p. 100 ou moins. Cependant, si la formule utilisée pour les prêts courants est égale au taux préférentiel plus 2 p. 100 ou plus, les banques qui imposent une prime administrative de risque de plus de 2 p. 100, soit le taux préférentiel plus 2.5 p. 100, 3 p. 100 ou peut-être même plus dans certains cas, verront leurs revenus d'intérêts, après impôt déduit, augmenter plus que ne diminuera le coût du crédit, après impôt, pour la petite entreprise qui emprunte.

Ou encore, l'établissement de prêt profitera un peu plus que la petite entreprise de l'emploi des obligations pour l'expansion des petites entreprises lorsque le taux d'intérêt sera égal au taux préférentiel plus 2 p. 100 et plus.

Afin d'avoir une meilleure idée de la façon dont les avantages découlant du programme d'expansion des petites entreprises seront répartis entre les petites entreprises et les établissements de prêt, j'ai examiné les taux d'intérêt moyens des prêts courants consentis aux petites entreprises et ceux accompagnant les obligations pour l'expansion des petites entreprises couramment offerts par un échantillon représentatif de banques ici même, à Ottawa.

Il ressort de cet examen que les banques à charte prélèveront des primes administratives de risque suffisantes, en plus du taux préférentiel accordé aux obligations pour l'expansion des petites entreprises, pour être sûres que ce programme sera à leur avantage.

● (2140)

Autrement dit, ce sont les banques du Canada qui profitent le plus du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Vu les taux qu'ils fixent, soit la moitié du taux préférentiel plus 2, 3 ou 4 p. 100, ce sont les établissements de prêts eux-mêmes qui profitent le plus de cette mesure.

**M. Peterson:** Dans ce cas, pourquoi voudriez-vous que d'autres types de petites entreprises en profitent?

**M. Knowles:** Allez à votre place si vous voulez prendre la parole.

**M. Riis:** Quoique les obligations pour l'expansion des petites entreprises ne devraient fournir l'aide financière dont elles ont tellement besoin qu'à une faible minorité de petites et de moyennes entreprises au Canada, soit au plus 40,000, c'est un pas dans la bonne voie—et je reconnais encore une fois que le gouvernement conservateur n'était pas disposé à prendre une

### *Impôt sur le revenu—Loi*

mesure de ce genre—puisque cela indique que le gouvernement se rend compte que les taux d'intérêt sont trop élevés pour les petites entreprises. Par ailleurs, ce sont surtout les banques canadiennes qui profiteront de cette mesure. Des centaines de milliers d'autres entreprises canadiennes, qui emploient plus de deux millions et demi de Canadiens, continueront à souffrir des taux d'intérêt élevés qu'entraîne la politique monétaire mal avisée du gouvernement libéral.

Qu'est-ce que le gouvernement veut faire comprendre aux petites entreprises du Canada en adoptant de telles lignes de conduite? Où est la direction, la vision et le sérieux que les Canadiens recherchent, espèrent et n'ont pas depuis plus de dix ans?

Je ne suis pas député depuis très longtemps. Je suis cependant le porte-parole de mon parti pour les questions qui ont trait aux petites entreprises. Je trouve difficile de faire valoir les préoccupations de mes électeurs et de contribuer au processus législatif pour créer un secteur plus efficace et plus prospère de la petite entreprise, non seulement à cause de la complexité de nos problèmes économiques, mais aussi à cause de la façon cachotière et trompeuse dont le gouvernement manipule la Chambre et l'ensemble du pays.

Permettez-moi de vous donner un exemple concret de ce que je veux dire quand je parle de la façon dont le gouvernement nous trompe. Nous discutons maintenant d'un bill qui vise à atténuer les conséquences des taux d'intérêt élevés pour les petites entreprises du Canada grâce à un programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. J'espère avoir prouvé aux députés que cette mesure profitera surtout aux gros établissements de prêt, qui réaliseront des bénéfices plus élevés après déduction d'impôt, et à un faible pourcentage des petites entreprises du Canada, qui obtiendront des emprunts à des taux réduits.

Les contribuables canadiens combleront les recettes de 100 et 200 millions de dollars qu'a perdues le gouvernement fédéral.

Il y a à peine deux mois, les libéraux et les conservateurs adoptaient à la Chambre, malgré les objections des néo-démocrates, le bill C-6, tendant à modifier la loi sur les banques. Nous nous opposons à ce projet de loi, car nous étions convaincus que le projet de loi, une fois modifié, ne rendrait pas le régime bancaire au Canada plus compétitif et ne fournirait pas aux déposants et aux emprunteurs canadiens de meilleurs services à des coûts compétitifs et raisonnables.

Quelle a été la répercussion de la législation bancaire adoptée par les libéraux et les conservateurs au Canada depuis quelques décennies? Envisageons la situation. Un article sur le rendement du régime bancaire au Canada vient de paraître dans le dernier numéro du *Canadian Journal of Economics*. Le plus intéressant au sujet de cet article c'est que l'auteur a terminé cette étude tandis qu'il travaillait au Conseil économique. Même si le Parlement étudiait la dernière révision décennale de la loi sur les banques, les députés n'ont jamais été mis au courant des résultats de cette importante analyse critique. Que révèle cette étude? Permettez-moi de citer le passage suivant du rapport:

Dans cette étude, j'ai présenté des évaluations quantitatives de ce que coûtent aux Canadiens et la puissance des banques dans le marché et la protection qui leur est accordée. Bien que la question ait été abordée sous plusieurs angles, nous avons toujours constaté que les banques jouissaient d'une très grande puissance